

Registre ministériel

**Volet 2 – Utilisations secondaires des renseignements personnels, sans le consentement des personnes concernées,
effectuées en vertu de l'article 65.1 de la Loi sur l'accès**

(Art. 67.3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels)

ANNÉE 2015

Unité administrative	Nature ou type de renseignements personnels utilisés	Fins initiales de la collecte de renseignements	Fin secondaire	Appui légal	Catégorie de personnes ayant accès aux renseignements	Fréquence de l'utilisation secondaire	Remarques, commentaires et autres indications
DGAMSS	Nom et NAS des personnes admissibles au programme.	Informations reçues dans le cadre de la mesure concertation pour l'emploi, volet ARTT, afin d'accorder une aide financière à l'entreprise dans des projets d'aménagement et de réduction du temps de travail.	Effectuer le versement d'une indemnité et l'envoi d'une lettre d'acceptation dans le cadre du nouveau programme de soutien aux ex-travailleurs de l'industrie forestière bénéficiant d'une retraite anticipée dans le cadre de la mesure concertation pour l'emploi, volet ARTT, lors d'une fermeture définitive d'établissement.	L'utilisation secondaire est manifestement au bénéfice de la personne concernée.	Professionnels des centres locaux d'emploi ou des directions régionales en charge de l'administration des ententes au bénéfice des clients.	Utilisation unique avec la clientèle visée.	Ces informations verront à établir le montant du versement ainsi qu'à permettre la création du dossier au système informatique.
Emploi-Québec – Direction régionale de Lanaudière	Nom et adresse de clients (personnes immigrantes âgées de 16 à 35 ans) des services publics d'emploi et de solidarité sociale des centres locaux d'emploi de Terrebonne et de Repentigny relevant de la direction régionale d'Emploi-Québec Lanaudière.	Études sur le profil des jeunes immigrants en contexte d'insertion socioprofessionnelle (focus groupe).	Faciliter leur insertion socioprofessionnelle.	Manifestement au bénéfice des personnes concernées.	Personnel professionnel de la direction régionale d'Emploi-Québec Lanaudière.	Une seule fois.	
Direction des communications	Nom et adresse des prestataires de l'aide financière de dernier recours.	Appliquer la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles.	Informar ces personnes sur divers sujets d'intérêt pour elles.	Manifestement au bénéfice des personnes concernées.	Même personnel que pour l'expédition du courrier ministériel.	Communications mensuelles	À chaque mois, des dépliants, des papillons ou des notes d'information sont insérés dans le courrier adressé aux clientèles visées par une information spécifique.
SSPP – Forum des jeunes de la fonction publique québécoise	Nom et adresse courriel des employées et des employés de 35 ans ou moins.	Données de la paye.	Inviter ces employées et employés à participer aux activités du Forum des jeunes de la fonction publique québécoise.	Manifestement au bénéfice des personnes concernées.	Répondante ministérielle du Forum des jeunes de la fonction publique québécoise.	Environ une fois par mois.	